

ÉDUCATION ■ Comment se traduit concrètement la suppression des aides du Département dans les collèges ?

Des coupes estimées « discriminantes »

Professeure de mathématiques au collège de Boussac, Anne Mouchonière a appris, comme ses collègues, la mauvaise nouvelle lors de la pré-rentrée : certaines aides du Département pour financer sorties au cinéma, au théâtre sont supprimées.

Séverine Perrier

Les enseignants l'ont appris lors de leur pré-rentrée : il ne faudra pas compter sur les aides du Conseil départemental pour financer les sorties au théâtre et au cinéma. Votée en tout début d'été en plénière, cette suppression se concrétise aujourd'hui dans les collèges. Exemple à Boussac, où Anne Mouchonière, professeure de mathématiques et représentante syndicale, témoigne des changements que cela implique déjà.

« On n'emmènera plus nos élèves au cinéma ou au théâtre puisque, rien que sur le transport Boussac-Guéret, c'est un coût de 400 € par sortie. On n'aura plus de subvention pour des sorties scolaires sur une journée : par exemple, alors qu'on nous demande de mettre l'accent sur l'orientation, on n'aura plus d'argent pour emmener les 4^e au forum des métiers à Bonnat. » Idem pour les projets inter-établissements comme celui d'une chorale sur trois collèges ou inter-CVC (Conseil de vie collégienne) mené avec d'autres collèges : « Tout ça est en suspens ». Ajouté à cela un nouveau gel du Pass culture...

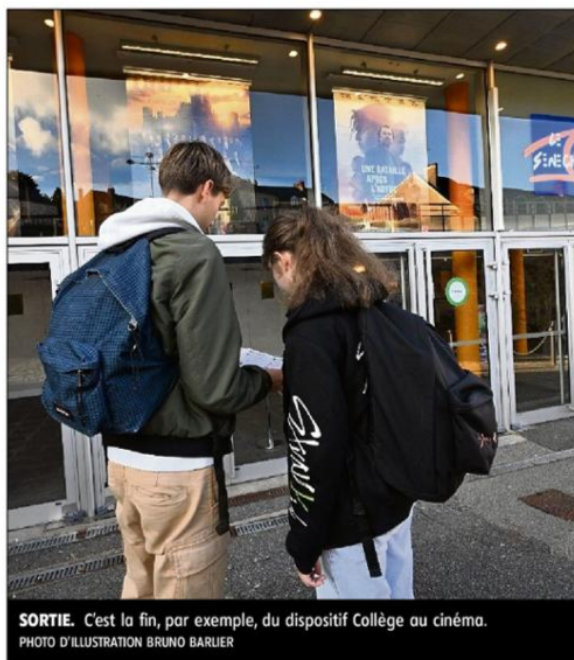
Autant dire que ce fut la douche froide à la rentrée : « On ne

pensait pas être touchés. Et puis, c'est quand même brutal, se déssole Anne Mouchonière. On conçoit qu'ils aient des budgets à boucler, qu'ils récupèrent aussi des choses à financer, qu'ils font des travaux conséquents dans les établissements... Mais ils auraient pu par exemple revoir à la baisse, financer une sortie au cinéma plutôt que trois ; là, c'est la suppression pure et simple ». Le dispositif Collège au patrimoine est, lui, maintenu « mais il n'y a pas énormément de choses à faire dans ce cadre-là, donc le coût est moindre pour le Département ».

« Ça va au-delà de la culture »

Quant à se servir sur la Dotation globale de fonctionnement, allouée chaque année par le Département selon certains critères dont celui des effectifs : « Depuis quelques années, 80 à 90 % de celle-ci ont été utilisés pour payer l'eau et l'électricité. Autant dire qu'il ne nous reste pas grand-chose, même s'il peut nous arriver d'avoir des rallonges, pour ce qu'ils appellent la vie de l'élève ».

Demander alors une participation plus importante aux familles ? Non, pour deux raisons.



SORTIE. C'est la fin, par exemple, du dispositif Collège au cinéma.
PHOTO D'ILLUSTRATION BRUNO BARLIER

« Déjà, les sorties scolaires entre 8 h 30 et 17 heures ne peuvent pas être financées par les familles, explique la professeure. Et les sorties en dehors de ces heures, comme elles sont facultatives, on s'est toujours refusé à demander aux parents. »

Surtout, cela reviendrait à défavoriser encore plus ceux qui le sont déjà. « Pour certaines familles, c'est compliqué financièrement. Très souvent, quand on a emmené des gamins au théâ-

tre, ils nous disaient que c'était la première fois. » Sans oublier que ces sorties n'ont rien d'anecdotique dans le cursus des élèves mais participent pleinement à leur éducation au sens large du terme : « Ils en ont vraiment besoin, insiste la professeure. Le but, ce n'est pas qu'ils aiment ce qu'on leur montre mais qu'ils aient un regard critique. Cela fait aussi partie de notre métier. C'est pour ça que ces sorties sont préparées en

amont et qu'on en reparle après. Et puis, ça va au-delà de la culture : une sortie à l'opéra de Limoges, c'est quelque chose qu'ils n'auraient peut-être jamais vu de leur vie. C'est vraiment une ouverture sur tout ».

« C'est de la ségrégation sociale »

C'est aussi ce que pointent les syndicats, dont la CGT Éducation, qui s'est fendue d'une lettre ouverte à la Présidente : un manque financier qui serait d'abord préjudiciable aux familles les moins favorisées. « C'était déjà hyper-compliqué de monter des projets dans les établissements scolaires, déplore Fabrice Couégnas. Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ? On demande une contribution plus importante aux familles ? C'est de la ségrégation sociale. C'est un choix politique discriminant qui pénalisera les gamins dont les familles sont les plus éloignées de la culture. » Que cela ne relève pas des compétences obligatoires du Département, la CGT Éducation ne l'ignore pas. Mais « participer au financement de l'accueil de deux étapes du Tour de France, non plus : près de 100.000 € en 2024 et 68.000 € en 2025. Renoncer à l'une et/ou l'autre de ces actions aurait permis de financer plusieurs années de classes découverte dans le premier degré ou dix ans d'aide aux séjours à l'étranger ou encore plusieurs années du dispositif Collège au cinéma ». ■